

fosse (*icyobo*) chez Paul [Gakwaya] pour enterrer les Hutu. Cette vieille a dit: «*Yeeh!* Si les Tutsi veulent nous tuer, alors tenez! Prenez-les!» [...] Et puis Mbuguje a envoyé une attaque pour prendre les enfants. J'ai encore appris que Mbuguje a dit: «Il y a d'autres enfants de Paul qui restent!» Et il a ordonné à Bonannée d'aller les chercher. Je me souviens aussi que les enfants qui étaient chez nous ont couru vers Mbuguje et qu'il a crié pour les dénoncer. [...] Quand les *Inkotanyi* se sont emparés des alentours, on a essayé de fuir. Arrivés à la station, nous avons été obligés de rebrousser chemin et Mbuguje a dit: «Même si les *Inkotanyi* progressent, le plan est d'exterminer (*gutsembatsemba*) les Tutsi!!»

Un homme, recruté pour «tenir» la barrière à l'entrée de la cellule de Nyarurama, était très bien placé pour rapporter les ordres lancés par l'accusé. Il décrit la dynamique d'extermination en relatant précisément l'assassinat de plusieurs enfants:

Je me souviens que Mbuguje a tendu une barrière entre Kanyinya et Kagali et, en mettant cette barrière, il a dit: «Habyarimana, le père de la nation (*umubyeyi*), avant de mourir, il avait un matelas de morts, il doit maintenant avoir une couverture de morts.» Moi, j'étais toujours sur la barrière. Rwagasore, l'enfant de Paul (*umwana wa Paul?*) [de Paul Gakwaya, âgé de 18 ans] avait été machetté dans la partie de la cellule de Kagali où j'habitais. Quand il a fui Kagali vers Kanyinya, il a été attrapé par le groupe de Mbuguje. On l'a amené chez Butera [le responsable de la cellule de Nyarurama] et Mbuguje a dit: «On est

1. Intervention de Françoise [nom de famille inaudible], procès cité, séance du 9 octobre 2008.

2. En employant le terme *umwana* (enfant), le témoin assigne la victime dans le monde de l'enfance en dépit de ses 18 ans. S'il avait souhaité rendre compte de l'âge adolescent de ce dernier en l'assignant également dans l'univers masculin, il aurait pu employer le terme *umubungu* (fils) ou *umusore* (jeune homme). Rwagasore est donc perçu comme un enfant jeune et surtout sans assignation sexuée, loin des représentations combattantes.

fatigués avec ce boulot [les tueries], nous devons en finir pour reprendre nos activités.» Il a ensuite dit à l'*igitero* de chercher tous les Tutsi, y compris les enfants qui pouvaient avoir des relations avec les Hutu, pour en finir. Il a ensuite demandé que Rwagasore soit tué dans la parcelle de son père Paul [Gakwaya] [...]. Mbuguje a demandé de rechercher tous les enfants tutsi et il a envoyé son fils, Seminega, et Bonannée. J'accuse Mbuguje d'avoir ordonné le meurtre des enfants¹.

Enfin, un ancien membre des *ibitero* vint témoigner de la radicalité des ordres professés par Mbuguje dans la cellule:

Ce que je sais aussi sur lui, c'est qu'il tenait le langage du génocide auprès des jeunes. Il disait: «*Moi, j'ai vécu avec les Tutsi, ils sont méchants.*» Mbuguje a demandé que chaque jeune qui finissait de construire sa maison prenne son marteau pour tuer les Tutsi afin de continuer à confectionner la couverture de morts pour Habyarimana².

Ces trois extraits éclairent le lien entre la radicalité de l'entreprise d'extermination et l'atteinte à la filiation incarnée dans le massacre des enfants. L'ensemble des propos prêtés à l'accusé est limpide: tuer les enfants, c'est en finir définitivement avec les Tutsi. Les appels au meurtre des enfants mettent à leur tour en lumière l'autonomie des voisins/tueurs qui s'appuient sur leur connaissance des liens familiaux et sociaux pour désigner leurs victimes. On notera au passage la façon dont la proximité avec les Tutsi se trouve invoquée pour justifier leur assassinat. La manière avec laquelle ils sont perçus, débusqués et assassinés mobilise à chacun des stades l'intelligence sociale des tueurs. Parce que les enfants ne possèdent pas de cartes

1. Intervention de Jean-Damascène Mukeshimana, procès cité, séance du 9 octobre 2008.

2. Intervention de Valens Nsenzabaganwa, procès cité, séance du 9 octobre 2008. Souligné par nous.

d'identité et sont moins aisément assignables à une appartenance « ethnique », c'est l'inscription dans leur ascendance qui forme le marqueur identitaire. Assimilés à leurs parents, ils sont rarement désignés sous leur propre nom, mais en référence à celui de leur famille. Dans un tel contexte, la connaissance des liens familiaux se trouve mise à contribution par les voisins, seuls capables de décliner précisément la généalogie des petites victimes. Plusieurs récits mettent en lumière une autre forme de mobilisation du savoir des voisins/tueurs. Il semble que des parents – probablement guidés par le souvenir des massacres passés et inspirés par la confiance d'autrefois – ont espéré sauver leurs enfants en les confiant aux voisins hutu dont ils étaient les plus proches. Les voisins possédaient donc une parfaite connaissance des différents endroits où les enfants avaient été cachés. On ne saurait expliquer autrement la précision avec laquelle ils se rendirent dans les familles pour les réclamer.

Par exemple, on se souviendra du témoignage d'Étienne Seminega : lorsqu'il reçoit l'ordre d'aller chercher les enfants de Domitilla, il sait précisément où ceux-ci se trouvent ; et les voisins n'élèvent aucune protestation au moment de les livrer. Plus frappantes encore apparaissent les multiples ruses déployées pour amener les petits jusqu'au lieu de leur supplice. Les tueurs semblèrent parier sur la confiance qu'ils inspiraient à leurs victimes afin d'éviter leur fuite ou leur affolement. Le caractère répété de cas semblables doit guider une lecture privilégiant l'élaboration d'un véritable calcul, d'une rationalité investie dans la mise à mort, plutôt qu'une interprétation en termes d'opportunité contingente de la part des voisins/tueurs.

Les récits de plusieurs massacres viennent donc décrire une pratique si récurrente qu'elle ne semble rien devoir au hasard. Le témoignage d'Élias Kalisa sur les enfants du juge Innocent Twahirwa, rencontré dans les lignes précédentes, illustre l'utilisation de la relation de proximité entre victimes et bourreaux dans le processus de mise à mort. Lorsque les membres de l'*igitero* ordonnent à Élias Kalisa de se joindre à

l'attaque des enfants de son voisin le plus proche, ils ont une conscience claire des liens unissant ce dernier aux victimes. Cet extrait est exemplaire :

Alors, nous sommes partis chez Twahirwa vers 10 heures et ils étaient là. Il n'y avait que des enfants, l'un avait peut-être 5 ans, un autre 4 ans et le dernier environ 6 ans, parce qu'il était plus grand¹. Je les connaissais très bien. Nous étions six dans cet *igitero*. Les enfants nous ont reconnus car ils nous connaissaient très bien. Ils n'ont rien dit et ils ont été tués directement².

De même, le récit de la mort des nièces d'Angélique Mukabutera met en lumière l'implication de proches dans leur exécution. La voisine qui les « cachait » a déployé tous les gestes de la tendresse maternelle – allant jusqu'à porter le nouveau-né sur son dos – envers les enfants qu'elle escorte au bord de la fosse septique où ils vont être assassinés³. À Nyarurama, Étienne Seminega a rapporté les recommandations des adultes visant à « ne pas faire pleurer les enfants », sans doute mis en confiance par un garçon du voisinage appartenant encore lui aussi au monde de l'enfance⁴.

Outre la ruse fondée sur leur proximité avec les victimes, les voisins/tueurs utilisèrent aussi leur savoir « généalogique » pour conduire l'extermination des plus jeunes. L'exécution de

1. Élias Kalisa rajeunit les enfants qui sont en réalité plus âgés (8, 11 et 14 ans), un rajeunissement révélateur de la manière dont il les a perçus, c'est-à-dire comme des enfants, d'autant plus inoffensifs qu'ils sont jeunes.

2. Entretien avec Élias Kalisa, à son domicile, sur la colline de Nyarusange, Kanyinya, 6 mai 2010. C'est nous qui soulignons.

3. Entretien avec Angélique Mukabutera, à son domicile, sur la colline de Nyarusange, Kanyinya, 12 mai 2010.

4. Dans un autre procès du secteur de Kanyinya, une femme a également rapporté les faits suivants : « On a demandé à Richard [la victime] s'il y avait une personne qui pouvait dire un mot pour le sauver. Alors, il a désigné une jeune fille qu'il connaissait très bien, Mukamuganga, et c'est elle qui lui a porté le premier coup » (procès de Nderetsebagabo Aminadabo, « deuxième catégorie », secteur de Kanyinya, séance du 8 novembre 2007).